

|   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| République Française                                |                   |  |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève |                   |  |
| Extrait du registre des délibérations               |                   |  |
| <b>Communauté de communes du Clermontais</b>        |                   |  |
| Date de la convocation                              | 21 septembre 2020 | <b>Séance du : 29 septembre 2020</b>   |
|   |                   | L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL |
|   | <b>Votes : 44</b> |  |
| Présents : 37                                       | Pour : 44         |  |
| Absents : 1   | Contre :          |  |
| Représentés : 7                                     | Abstention :      |  |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

### **Objet : Ressources Humaines – Convention de partenariat pour l'accueil et la formation d'un apprenti avec le CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon sur le pôle Ressources et Moyens Généraux**

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté souhaite s'adjoindre les services d'un apprenti en Master 2 Finances Publiques et Fiscalité pour la période du 01 octobre 2020 au 31 août 2021.

Il précise que l'apprenti, Monsieur VANGREVELYNGHE Baptiste, sera accueilli sur le pôle Ressources et Moyens Généraux sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, sous la tutelle de Madame ABADIE Véronique, maître d'apprentissage, qui sera chargée de l'accompagner tout au long de sa formation.

La mission confiée à l'apprenti sera la mise en place d'un contrôle de gestion sur les missions, activités, prestations et moyens de la collectivité.

L'apprenti sera rémunéré par la collectivité en fonction de son âge et de son niveau d'études.

La convention de partenariat avec le CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon détaille notamment les engagements financiers de la collectivité, à savoir la prise en charge

de la moitié du coût de la formation par le versement d'une contribution de 3 350 € à verser au CFA (le CNFPT prenant à sa charge le coût restant).

Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat avec le CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon telle que présentée en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'accueil et la formation d'un apprenti avec le CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon sur le pôle Ressources et Moyens Généraux, telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.